

RÉVISION DU SYSTÈME MODULAIRE FFA

Dispositions transitoires du brevet fédéral 2015 au brevet fédéral 2023

Il est important que les candidats puissent encore obtenir leur brevet fédéral selon l'ancien système ou que les acquis déjà obtenus puissent être crédités dans le nouveau système. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des cas les plus courants et montre comment les participants peuvent être conseillés pour obtenir le brevet fédéral BFFA. Pour le BFFA 2023, 40 heures d'apprentissage seront désormais utilisées pour l'examen professionnel (EP). Cette durée est indiquée séparément dans le tableau

Avec le certificat FSEA de formatrice / formateur des adultes

	Brevet fédéral 2015						Brevet fédéral 2023						Examen	Remarque Durée d'apprentissage des modules
	M1	M2	M3	M4	M5	Sup V	Cert. FSEA Form. des adultes	Développe ment Accompag nement	Développe ment Didactique	Transver sal	Intégration	Approfondi ssement		
<i>Apprentissage en contact</i>	90	36	26	39	41	16	90	43	43	23	23	26	EP 2023	
<i>temps d'apprentissage</i>	255	116	81	129	131	36	255	133	133	68	68	81	40	
248 738+40													EP	même durée d'apprentissage
241 738+40												M2 comme approfondissement	EP	un peu moins de temps d'apprentissage -27/+13
252 748+40										Supervision 12 / 36		M4 comme approfondissement	EP	un peu plus de temps d'apprentissage 0/+40
252 752+40													EP	un peu plus de temps d'apprentissage 4/+44
244 744										Supervision 12 / 36			VC ¹ 2015	un peu moins de temps d'apprentissage -4/-34
248 748													VC ¹ 2015	même durée d'apprentissage
248 748													VC ¹ 2015	même durée d'apprentissage

¹ vérification centralisée
 CAQ 04.05.2021 & 26.10.2021

Avec le certificat FSEA de formatrice / formateur de pratique

	Brevet fédéral 2015							Brevet fédéral 2023						Examen	Remarque Durée d'apprentissage des modules
	FP A&B	M3	FP-C	M2	M4	M5	Sup V	Cert. FSEA Form. de pratique	Développe ment Accompag nement	Développe ment Didactique	Transver sal	Intégration	Approfondi ssement		
<i>Apprentissage en contact</i>	64	26	32	36	39	41	16	90	43	43	23	23	26	EP	
<i>temps d'apprentissage</i>	174	81	82	116	129	131	36	255	133	133	68	68	81	40	
248 738+40														EP	même durée d'apprentissage
263 768+40													MA-GR obligatoire 2 MA: 52 / 162	EP	un peu plus de temps d'apprentissage +15/+20
247 722+40													M2 comme MA	EP	un peu moins de temps d'apprentissage -1/-26

CAQ 01.06.2021

Réalisation des examens

Le nouveau règlement d'examen entrera en vigueur le 01.01.2023. Les examens selon la nouvelle réglementation seront effectués à partir de 2023.

Les examens selon l'ancien règlement continueront d'être organisés pendant cinq ans après l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'examen, c'est-à-dire jusqu'à fin 2027.

Secrétariat FFA
Janvier 2022